



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

rapports avec les administrés

Question écrite n° 1717

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de l'aménagement du territoire s'il peut dresser un bilan de l'application de la circulaire du 5 avril 2001 demandant aux préfets de créer, dans chaque département, un pôle de compétence publicité chargé de coordonner les services, afin d'assurer une meilleure synergie entre eux et de favoriser des actions planifiées pour assurer une meilleure application de la réglementation, comme le souhaitent vivement les maires de France. - Question transmise à Mme la ministre de l'écologie et du développement durable.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question posée au ministre de la fonction publique, de la réforme de l'État et de l'aménagement du territoire, relative à la circulaire du 5 avril 2001. Une récente enquête, actuellement en cours d'analyse, fait d'ores et déjà apparaître qu'environ 20 % des départements français sont dotés d'un pôle de compétence publicité. De plus, lorsque ces pôles de compétence n'ont pas encore été créés, de nombreux services (directions départementales de l'équipement, directions régionales de l'environnement, services départementaux de l'architecture et du patrimoine, gendarmerie...) concourent à l'application de la réglementation. D'un point de vue plus général, la réglementation de la publicité fait l'objet d'une évaluation qui devrait se concrétiser par la publication d'un bilan fin 2005. Cette évaluation de la réglementation a déjà mobilisé les commissions ou instances administratives compétentes en matière de police. Elle sera poursuivie en 2005 dans le cadre d'une concertation approfondie avec les différents acteurs concernés (élus, associations et professionnels). Les propositions d'amélioration actuellement envisagées vont prioritairement dans le sens d'une meilleure protection du cadre de vie et d'une simplification des textes, qui conduiront sans doute à une décentralisation accrue du dispositif en vigueur.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1717

Rubrique : Départements

Ministère interrogé : fonction publique, réforme de l'Etat et aménagement du territoire

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 août 2002, page 2837

Réponse publiée le : 30 août 2005, page 8140